

« ALTITUDE »

Société par actions simplifiée au capital social de 499 483 Euros

Siège social 11 Cours Valmy, Tour Pacific
92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

379 617 822 RCS NANTERRE



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,
Le 29 Décembre,
A 15 heures,

Les associés de la société ALTITUDE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Immeuble Magellan II - Parc d'Activité de la Vatine - 76130 Mont Saint Aignan, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul RIVIERE, Président de la société.

Monsieur Jean-Paul RIVIERE et Madame Dorothée LEBARBIER, associés représentant par eux-mêmes le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Sylvain BOULAIRE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Hervé DOISY, et la société KPMG, représentée par Monsieur Yves GOUHIR, co-commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents mais excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the document.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur général, en application de l'article 13 B des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour

- **Madame Dorothée LEBARBIER**, née RIVIERE, née le 30 Août 1979 à LE HAVRE (76600), demeurant 10 Chemin du Mont à Cat, 76130 Mont Saint Aignan,

Madame Dorothée LEBARBIER est nommée pour la durée des fonctions du Président, soit jusqu'à l'assemblée qui procédera à l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 Décembre 2013.

En cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général restera en fonction, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président. Il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Il sera statué sur sa rémunération en qualité de Directeur Général ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Dorothée LEBARBIER ainsi nommée accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Jean-Paul RIVIERE



Dorothée LEBARBIER

*« bon pour acceptation des
fonctions de Directeur général »*



Sylvain BOULAIRE

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général
D. Lebarbier*